



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

Ratio de solvabilité, normes IAS :

Les principales conséquences

Paris - 12 mai 2004

Ratio de solvabilité

une gestion plus fine des risques

L'objectif de la réforme de Bâle

- Gestion plus fine des risques par les banques
- Rôle accru des superviseurs
 - dans l'application et la coordination
- Communication financière renforcée
 - information sectorielle (par métier et/zone géographique)



Meilleure stabilité des systèmes bancaires

Impact pour les banques

- L 'exigence juridique globale de fonds propres est maintenue à 8 %
 - La pondération du risque des activités de marché est inchangée,
 - La pondération du risque de crédit est affinée, différenciée, plus sensible à la réalité économique,
 - Un nouveau risque est mesuré : le risque opérationnel (20 % du ratio de 8 %) (risque d'image, risque juridique, informatique, ...)

➔ des pondérations des risques différentes et sur-mesure,

➔ qui vont impliquer des changements
(réallocations des fonds propres, nouveaux produits...)

Impact pour les PME et les particuliers

L'impact n'est pas facile à mesurer :

- Les composantes du risque global évoluent
 - Le risque de crédit évolue en fonction des méthodes appliquées et du risque individuel analysé par type de clientèle, voire par client,
 - Le risque opérationnel est introduit, il n'était pas pris en compte dans le ratio Cooke.
- Il y aura un effet de différenciation favorable aux contreparties de qualité, défavorable aux autres.

Rappelons que les demandes du marché financier sont supérieures à celles du Comité de Bâle

Les effets sur le coût du crédit sont indirects

- Les allègements de fonds propres ne sont pas automatiques
 - Différenciation selon les risques
 - Prise en compte de tous les risques
 - La mise en place des nouvelles pondérations sera graduelle
 - Le régulateur peut exiger des fonds propres supplémentaires.
- Accorder un crédit dépend d'une analyse de risque
 - Le coût des fonds propres n'est qu'une des composantes du coût du crédit : refinancement, moyens humains et matériels, provisions...

A quoi servent les fonds propres ?

- Les fonds propres garantissent aux créanciers (y compris les clients pour une entreprise bancaire) la solidité de la banque, c'est-à-dire sa capacité à faire face à ses engagements.
- Ils permettent de financer des opérations de croissance interne ou externe.

A noter que les fonds propres définis par Bâle constituent un minimum réglementaire mais les banques fonctionnent avec des fonds propres économiques.

La norme IAS 39

des impacts importants pour les clients

Les impacts pour les banques

Incertitudes

- Dans sa version actuelle, l'IAS 39 sur les instruments financiers entraîne pour les opérations, hors activités de marché, des variations des résultats et/ou des fonds propres, sans lien avec la réalité économique.
- Les provisions : les possibilités de couvrir les défauts de paiement par des provisions sont encore différentes dans les définitions comptable et prudentielle.
- Il est nécessaire d'autoriser le retraitement de données comptables, sinon il y aurait notamment variation du ratio de solvabilité.

Impacts opérationnels très lourds :

La non résolution des problèmes de volatilité des résultats et des fonds propres conduirait à l'instauration d'un double reporting financier

L'impact pour les clients

L'IAS 39 fondée sur l'approche dite de « juste valeur », générera des offres de produits bancaires différents avec des impacts :

- Sur le crédit : davantage de prêts à taux variable et à court terme
 - Difficulté de couverture du risque de taux,
 - D'où un transfert possible du risque de taux et de liquidité vers les ménages et les PME ou une facturation plus coûteuse.
- Sur les produits financiers
 - Des produits financiers adaptés aux nouvelles méthodes de valorisation seront proposés à la clientèle,
 - Des produits complexes ont encore une évolution incertaine tant que les règles de couverture de l'IAS 39 ne sont pas améliorées,
 - Ceci peut toucher les produits destinés aux particuliers.

La nécessaire convergence

de la réforme de Bâle et
de l'instauration des normes
comptables européennes

Deux réformes liées

- Les deux projets ont des effets structurants pour les banques sur les prochaines années
- L'impact de l'IAS 39 est important aussi pour les clients, d'où la nécessité d'avoir une norme sur les instruments financiers de qualité
- Une articulation insuffisante des deux réformes peut entraîner une grande complexité pour l'industrie bancaire, voire des effets pervers.



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

Annexes

Calendriers

Bâle II

- 2003 : Consultation
- 2004 : Publication de l'Accord
- 2006 : Entrée en vigueur

IAS

- 2003 : Adoption des normes en Europe sauf 32 et 39
- 2004 : Publication de la version finale 32 et 39
- 2005 : Premiers comptes consolidés aux normes IAS pour les sociétés cotées
- 2007 : Pour les sociétés non cotées émettant des titres cotés